

Politique de facturation des outils de la suite AGRITEL-CONSEIL

	Tarification			
		À compter du 1 ^{er} février 2010*	Prix du forfait 2009 à compter du 1 ^{er} avril 2009	Prix à la carte 2009 à compter du 1 ^{er} avril 2009
1	Agritel-Conseil : Plateforme de saisie	0 \$ / dossier	0 \$ / dossier	0 \$ / dossier
2	Agritel-Conseil : Rapports de fermeture	25 \$ / dossier	25 \$ / dossier	25 \$ / dossier
3	Agritel-Conseil : Rapports d'analyse	200 \$ / dossier + 15 \$ REGA = 215 \$ (rapports fermeture inclus)	195 \$ / dossier + 15 \$ REGA = 210 \$ (rapports fermeture inclus)	195 \$ / dossier + 15 \$ REGA = 210 \$ (rapports fermeture inclus)
4	Budgitel	60 \$	60 \$	90 \$
5	Rachat Agritel-Web	(25 \$)	(25 \$)	(25 \$)
6	Total	250 \$	245 \$	275 \$

*La nouvelle tarification 2010 s'applique pour les dossiers de gestion 2009.

Lorsqu'une clé aura été émise sur un dossier, elle sera non remboursable. Cependant, vous avez la liberté d'ajouter des options sur un dossier en tout temps (ex. : vous choisissez de produire un budget plusieurs mois après les rapports d'analyse).

Également, veuillez noter qu'à compter du 1^{er} février 2010, le tarif « forfait » sera aboli, ce qui vous permettra d'acquérir la clé Budgitel au coût de 60 \$, que celle-ci ait été émise en même temps ou non que la clé Agritel-Conseil - Rapports d'analyse.

Principe de facturation

C'est la date d'enregistrement du dossier (dans Register) qui détermine la tarification applicable.

Option #1 : Agritel-Conseil : Plateforme de saisie (Agritel et CRIs)

Le dossier avec l'option 1 peut être roulé.

La plateforme de saisie permet la prise de données du producteur dans l'outil Agritel-Conseil. Afin de pouvoir faire les CRIs, le dossier doit être enregistré avec le NIM du producteur.

Ex : Afin de pouvoir régulariser l'ASRA par le module automatisé, vous devez avoir fait vos CRIs. Pour ce faire, vous aurez à enregistrer votre dossier à tout le moins pour l'option 1. Toutefois, vous n'aurez pas la possibilité de produire des rapports ou faire un budget.

Utilité : dossier démo, formation, saisie des années historiques pour produire un budget.

Option #2 : Agritel-Conseil : Rapports de fermeture

Tous les rapports générés par Agritel-Conseil lorsqu'on utilise « rapports de fermeture ». Il s'agit principalement des écrans de saisie sur la plateforme Agritel-Conseil qui peuvent être produites pour les comptables ou autres organisations.

Calcul de CRIs disponibles pour les régularisations des ASRA de gestion.

Ex : Afin de pouvoir produire les rapports de fermeture (ceux généralement destinés aux comptables), il vous faudra activer l'option 2 pour pouvoir accéder à ce module.

Option #3 : Agritel-Conseil : Rapports d'analyse

Tous les rapports générés par Agritel-Conseil lorsqu'on utilise « rapports d'analyses ». Ils reflètent les rapports d'analyse en gestion et les coûts de production de l'exploitation agricole. Ils permettent aussi à l'entreprise de comparer ses propres résultats à des moyennes de références (analyse de groupe).

Note : Les rapports de fermeture sont inclus sans frais additionnels.

Ex : Afin de pouvoir produire les rapports en gestion et d'analyse de coût de production, vous aurez à activer l'option 3. Notez que pour produire les analyses comparées d'un producteur –vs– un groupe, l'option 3 de ce dossier du producteur aura dû être sélectionnée.

Politique de rachat de données

Pour les dossiers de gestion enregistrés avec rapport d'analyse, le rachat sera de 25 \$. La FGCAQ se réserve le droit d'accepter ou de refuser des dossiers qui s'avèreraient non conformes. Un dossier conforme doit répondre minimalement aux critères suivants :

1. Balance en comptable et gestion;
2. Information technique adéquate. Chaque fiche technique présente au dossier est complétée (sauf la fiche générale);
3. Régularisations gestion adéquates (ASRA, ...);
4. Identification adéquate du producteur (nom, adresse, formation, NIM, ...);
5. N'est pas un numéro d'entreprise test ou ayant un numéro associé (entreprise fille).

Tout dossier qui ne devrait pas faire partie d'une requête ou recherche ne doit pas être envoyé à la Banque de données et de ce fait, ce type de dossier ne peut faire l'objet d'un rachat. Également, les dossiers ayant connu des événements extraordinaires ou de force majeure (démarrage, feu, autres, etc.) ne seront pas rachetés.

Un seul prix (25 \$) s'applique pour tous les dossiers envoyés vers la Banque de données, qu'ils concernent l'année 2009 ou une année précédente.

Les données dans la Banque de données Agritel-Web seront compilées aux dates suivantes :

- 1^{er} juin 2010
- 1^{er} septembre 2010
- 15 décembre 2010

Option #4 : Agritel-Conseil : Budgitel

Budgitel est l'outil de budgétisation qui permet d'anticiper l'évolution de l'entreprise sur un horizon de court à moyen termes. Les données initiales de l'entreprise doivent être saisies sur la plateforme Agritel-Conseil.

Ex : Afin de pouvoir produire un budget, vous aurez à activer l'option 4 de votre dossier. Ceci vous donnera accès à l'outil Budgitel pour votre dossier.